



COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL

SEANCE DU MERCREDI 28 NOVEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le mercredi 28 novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaients présents : Dominique TURPIN, Hélène MAHAUT, Stéphane ANGOT, Fabienne BECHET, Sandrine PINCON, Micaela PTAK, François-Rémy MONNIER, Daniel RENAULT, Angélique MENAGE

Pouvoirs : Micheline VOINIER à Hélène MAHAUT, Thierry LABARTHE à Micaela PTAK

Absent : Laurent LORTHIOS

Secrétaire de séance : Stéphane ANGOT

Formant la majorité des membres en exercice.

INFORMATIONS

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 octobre est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir pris acte de la démission de Madame Lisiane PEREIRA et la remercie pour son investissement au sein du conseil et entre autre pour sa contribution au journal municipal.

La réunion du SIVOM (syndicat intercommunal pour la construction et le ramassage scolaire) a eu lieu le 26 novembre et le compte rendu de réunion est à disposition des conseillers et des administrés en mairie.

Nous avons reçu le rapport d'activité 2011 du SILYA (syndicat intercommunal du lycée d'Aubergenville). Pour mémoire la problématique essentielle réside dans le fait que de nombreuses communes utilisent les équipements sportifs du lycée sans pour autant contribuer à leur financement. Monsieur le Maire regrette que ce rapport d'activité ne retrace pas les délibérations prises par Aulnay Sur Mauldre, Nézel et Crespières, en opposition à cette situation.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu une information du Maire de Bouafle qui souhaite, en opposition au projet d'amendement du Préfet à la CDCI, marquer son attachement profond à la CCSM.

Il est présenté au conseil municipal le dossier qui sera soumis à enquête publique dans le cadre du classement d'office dans le domaine privé de la commune des Cottages de Nézel :

- Nomenclature des voies,
- Note des caractéristiques techniques,
- Etat d'entretien des voies,
- Plan de situation parcellaire...

Ce dossier sera proposé en délibération pour approbation lors du prochain conseil municipal.

Nous avons reçu une lettre du collègue de la Mauldre concernant une demande de subvention dans le cadre d'un voyage en Italie qui concerne 4 élèves venant de Nézel. Cette demande est transmise à la caisse des écoles pour action.

Rappel : Afin de lutter contre l'habitat indigne et insalubre, la commune de Nézel a adhéré à la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) Seine et Mauldre. La mise en œuvre a été confiée au PACT Yvelines. Monsieur Le Maire, tient à informer le conseil municipal que les locataires ou propriétaires d'un logement (voire de locaux vacants) qui nécessite de lourds travaux importants, peuvent prendre contact avec PACT Yvelines.

Micheline Voinier, adjointe au CCAS est notre référent au sein de ce dispositif.

Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) Seine et Mauldre : non à l'habitat indigne et insalubre.

Depuis mai 2012, 9 communes situées sur le territoire du Confluent de la Seine et de la Mauldre se sont unies pour mettre en place un dispositif opérationnel commun concernant l'amélioration des logements et des conditions d'habitat sur leur territoire.

Soutenu par le Conseil Général et l'Agence Nationale pour l'Habitat, ce dispositif mis en place pour 3 ans et baptisé MOUS Seine et Mauldre, vise en priorité à lutter contre l'habitat indigne et insalubre. Il pour objectif également de remettre sur le marché locatif des logements vacants après leur réhabilitation.

La mise en œuvre de l'opération est assurée par l'opérateur PACT Yvelines (association loi de 1901) expert des questions d'amélioration des conditions d'habitat depuis 30 ans dans le département des Yvelines.

Locataire ou propriétaire d'un logement (voire de locaux vacants) qui nécessite de lourds travaux importants, n'hésitez pas à prendre contact avec PACT Yvelines. En fonction de votre situation et des problématiques touchant la réhabilitation des locaux, le PACT étudiera votre projet, sur les plans technique, juridique, administratif et financier et recherchera en votre noms toutes les solutions adaptées et subventions mobilisables.

PACT Yvelines peut aussi vous accompagner dans vos projets si vous souhaitez adapter votre logement au handicap/vieillessement ou améliorer ses performances thermiques.

Contact : Michael BOTTE, Chargé d'Etudes et d'Opérations, PACT Yvelines
Tél. : 01 39 07 82 55 / 06 62 98 01 87, michael.botte@pact 78.org

ORDRE DU JOUR

- 1) Adhésion de la commune de Davron au Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des déchets de l'ouest (SIEED)
- 2) Adhésion au système départemental de télé assistance
- 3) Autorisation d'ester en justice
- 4) Attribution du marché de maintenance de l'éclairage public
- 5) Choix des programmes de travaux à inscrire au contrat rural 2013

1) Adhésion de la commune de Davron au syndicat intercommunal d'évacuation et d'élimination des déchets de l'ouest (SIEED)
DLB 2012/52

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2012.09.02 du 13 septembre 2012 du conseil municipal de Davron demandant l'adhésion de la commune au SIEED,
Considérant le statut du syndicat,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTTE l'adhésion de la commune de Davron au SIEED à compter du 31 décembre 2012.

2) Adhésion au système départemental de téléassistance
DLB 2012/52

Le dispositif départemental de téléassistance est pris en charge par la société GTS Mondial Assistance jusqu'à la fin de cette année 2012.

Ayant décidé de poursuivre son action dans ce domaine sur la période 2013-2015, le Conseil Général des Yvelines a lancé une nouvelle consultation, à l'issue de laquelle la société VITARIS a été retenue comme nouveau prestataire à compter du 1er Janvier 2013.

Dans un souci de continuité du service, le dispositif de téléassistance sera toujours assuré à compter de cette date par la société GTS Mondial Assistance, qui au fur et à mesure du changement de matériel passera le relais à la société VITARIS.

Ce changement de prestataire conduit à une baisse de 50% du coût de l'abonnement mensuel, tant pour l'abonné que pour le Département et permet la mise en œuvre d'une prestation supplémentaire ciblée sur les abonnés les plus isolés, prise en charge par le conseil général.

Comme dans l'actuel marché les prestations de base continuent d'être financées par le département : l'écoute 24h/24, l'assistance vie quotidienne, la mise en relation pour les petits services, les actions de convivialité et la prestation psychologue.

La location des transmetteurs demeure à la charge des abonnés et le tarif pour 2012 est de 5,26 euros TTC. Les détecteurs sont facturés en supplément (détecteur de chute 3,50 €, absence de mouvement 3,50 €, errance/perde de mémoire 29,50 €, fumée 3,50 €, gaz 3,50 €).

Madame Micheline VOINIER, adjointe aux affaires sociales, se propose de rendre visite à chaque Nézellois concerné afin de s'assurer que le changement de matériel se passe bien.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre le Département des Yvelines, la commune de Nézel et la société Vitaris pour la gestion du système départemental de téléassistance.

3) Autorisation d'ester en justice DLB 2012/53

Dans le cadre du recours pour excès de pouvoir, déposé par Mlle Agnès SEVIL devant le tribunal administratif, contre l'arrêté prononçant son licenciement pour insuffisance professionnelle

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le litige opposant Mlle Agnès SEVIL et la commune

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune devant le tribunal administratif de Versailles.

Dans le cadre de la convention d'assistance juridique conclue avec le CIG

DECIDE de désigner Monsieur Hugues PORTELLI, avocat, pour représenter la commune dans ce litige.

4) Attribution du marché de maintenance de l'éclairage public DLB 2012/54

Dans le but d'améliorer la maintenance de l'éclairage public, et pour obtenir notamment une amélioration de ce service public, Monsieur le Maire a souhaité relancer un appel d'offre pour cette prestation, conformément à la réglementation du code des marchés publics. Le prestataire actuel ne donnant plus satisfaction, la commission travaux a particulièrement été vigilante à rédiger un cahier des charges très précis, afin de définir le niveau de qualité des prestations du service attendu.

Un audit du parc a également été demandé afin de bénéficier de propositions en faveur du renouvellement du parc lumineux. Le critère économique a été fortement mis en avant, tant sur l'achat de fournitures 'économique basse consommation', que sur les

économies substantielles pouvant en découler sur les consommations électriques futures.

Le 19 novembre 2012, la commission des travaux, chargée du dossier a analysé les offres reçues. Sept entreprises ont répondu à la consultation : CITEOS LESENS, AVENEL, ENTRA, VIALUM, SEGEX, ETDE, COFELY INEO

Compte tenu des critères d'attribution exigés :

- 60% pour le prix (comprenant la décomposition du prix global et forfaitaire ainsi qu'un bordereau de prix unitaire)
- 35% pour la valeur technique (comprenant un mémoire technique, la description des moyens humains et matériels ainsi que le détail sur l'organisation de l'astreinte)
- 5% pour le critère environnemental,

La commission expose l'analyse des offres qu'elle a effectuée et propose de retenir la Société Avenel, située au 5/7 rue Chemin Edouard Jeanneret à 78306 Poissy, qui a été la mieux 'disante' sur l'ensemble des propositions étudiées.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 28 du code des marchés publics,

Considérant la nécessité de faire appel à une société spécialisée pour la maintenance de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse sur la commune de Nézel,

Vu l'avis de marché publié au BOAMP le 19/10/2012,

Vu le procès-verbal du 19 novembre de la commission chargée du dossier,

Considérant que l'offre de la société AVENEL, située au 5/7 rue Chemin Edouard Jeanneret à 78306 Poissy, constitue l'offre économiquement la plus avantageuse,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

A l'unanimité d'autoriser M. le maire à signer le marché public suivant :

Maintenance de l'éclairage public de la commune de Nézel avec la société AVENEL pour les montants du marché suivant : 6 951.18 euros TTC par an (six mille neuf cent cinquante et un euros et dix-huit centimes)

	Montant TTC
Eclairage 190 foyers	2 260.44
Armoires de distribution	405.44
Carrefour à feu	418.60
Total DPGF annuel (hors audit)	3 084.48
Audit technique la 1 ^{ère} année	809.70
Total 1^{ère} année	3 894.18
TOTAL GENERAL DPGF + BPU	6 951.18

Pour la partie non prévisible, les prestations seront réglées conformément au prix du BPU, par émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins, dans la limite des montants annuels compris entre 0 et 3000 € HT.

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**5) Choix des programmes de travaux à inscrire au contrat rural 2013
DLB 2012/55**

Le contrat rural est une forme de contrat régional conclu conjointement par la Région et un Département de la grande couronne avec une commune ou une structure intercommunale de moins de 2 000 habitants ayant une compétence de maîtrise d'ouvrage et de gestion d'équipements.

Il détermine un financement régional et départemental sur un programme d'investissement proposé par la collectivité et négocié avec la Région et le Département.

Ce programme doit répondre aux objectifs des politiques régionale et départementale et s'insérer dans un projet d'aménagement cohérent et global.

Trois opérations au minimum doivent être présentées. Par ailleurs, l'opération principale ne peut excéder 60% du coût total d'un contrat.

Les taux de subvention sont fixés à :

- 45% pour la subvention régionale,
- 35% pour la subvention départementale.

L'ensemble des subventions ne peut excéder 80% du financement total. La dépense subventionnable est plafonnée à 370 000 euros pour les communes de 1000 à 2000 habitants.

Seules sont recevables les opérations dont les travaux n'ont pas commencé, conformément aux règles de financement régional et départemental.

Vu l'avis de la commission travaux du 13/11/2012,

Le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'inscrire dans le contrat rural 2013 les programmes de travaux suivants :

1) Volet école pour 150 000 euros, consistant à rénover les bâtiments de l'école Pasteur, la salle d'éveil et de gymnastique, la cuisine du réfectoire, des aménagements permettant un agrandissement de la BCD et l'amélioration des accès à l'étage pour une meilleure circulation. Des aménagements extérieurs au niveau de l'entrée de l'école sont également prévus.

2) Volet aménagement du rez de chaussée de la villa Bellevue (mise aux normes)

3) Volet installation d'aires de jeux à l'espace Pierre Brémard

4/ La finalisation de la rénovation du mur du cimetière ainsi que des travaux de finition de l'allée conduisant au columbarium

Les trois derniers volets totalisant 100 000 euros.

S'engage à réaliser ces programmes dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date de signature du contrat et selon l'échéancier prévu

S'engage sur la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat,

S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la commission permanente du conseil régional,

S'engage à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question diverse.

La séance est close à 22H10

Dominique TURPIN
Maire de Nézel



**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
NEZEL**

SEANCE DU MERCREDI 28/11/2012

L'an deux mil douze, le mercredi 28 novembre 2012 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Hélène MAHAUT, Stéphane ANGOT, Fabienne BECHET, Sandrine PINCON, Micaela PTAK, François-Rémy MONNIER, Daniel RENAULT,

Pouvoirs : Micheline VOINIER à Hélène MAHAUT, Thierry LABARTHE à Micaela PTAK

Absent : Laurent LORTHIOS

Secrétaire de séance : Stéphane ANGOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Formant la majorité des membres en exercice.

EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS

Prénom, nom	Emargement ou à défaut raison de l'empêchement
Dominique TURPIN	
Stéphane ANGOT	
Daniel RENAULT	
Sandrine PINÇON	
François-Rémy MONNIER	
Fabienne BECHET	
Hélène MAHAUT	
Micaela PTAK	
Angélique MENAGE	